

Assemblée Nationale

La PCP et la stratégie française en matière de pêche

Audition du 31 janvier 2013

Philippe CURY & Didier GASCUEL

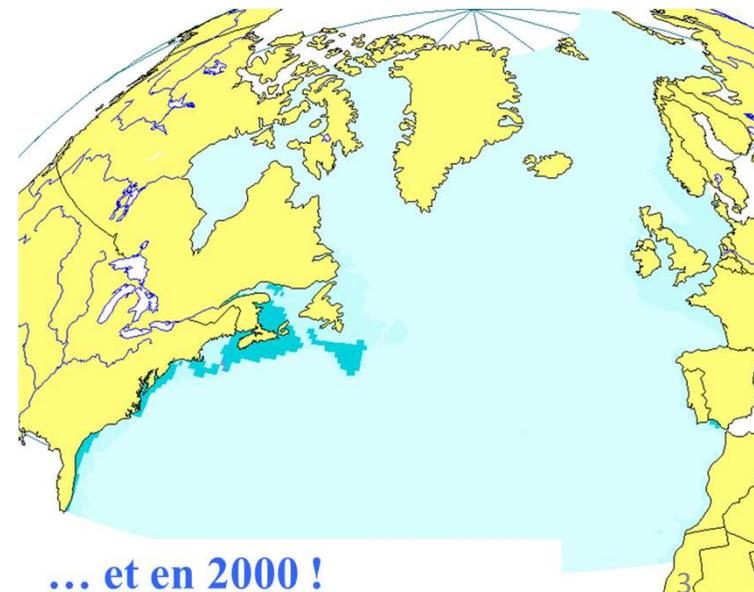
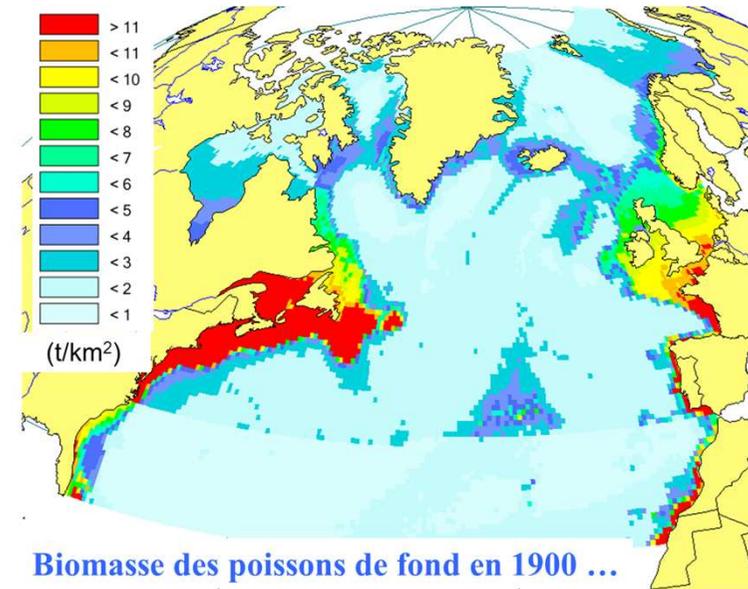
IRD Sète - Agrocampus Ouest (Rennes)

Questions posées par la commission d'audition

1. Quelle est la situation actuelle des ressources en poissons ?
2. Quel jugement porter sur la politique commune de pêche suivie dans le passé et sur celle s'achevant en 2013 ?
3. Quelle est la portée du projet d'interdiction des rejets proposé par la Commission européenne, précaution ou mesure inutile ?
4. Quelle est la réalité du débat sur l'atteinte du rendement maximal durable, en 2015 ou en 2020 ? Quelles conséquences ?
5. Comment organiser une nouvelle gouvernance de la pêche européenne ?
6. Quels sont les termes du débat sur les concessions de pêche transférables ?
7. Faut-il envisager l'abandon au moins progressif de la pêche industrielle pour s'orienter vers une pêche plus artisanale ?
8. Quelles réflexions sur le volet extérieur de cette politique de pêche commune, notamment les accords de pêche avec les pays tiers ?

1. Quelle est la situation actuelle des ressources en poissons ?

- De nombreuses études montrent que l'abondance des grands stocks a été divisée par environ 10, à l'échelle mondiale.
- Les pêcheurs font ainsi face à une ressource rare, en particulier pour les espèces de fond (pêchées au chalut)
- **Là où il avait 10 tonnes sur le fond, il en reste 1 à 2 en moyenne**
- Cette évolution s'inscrit sur le long terme (un siècle, et surtout depuis 1950)
- Depuis que les observations scientifiques sont disponibles, on enregistre des diminutions équivalentes pour les espèces récemment mises en exploitation : thons du large, espèces profondes, ressources des côtes Africaines, ...



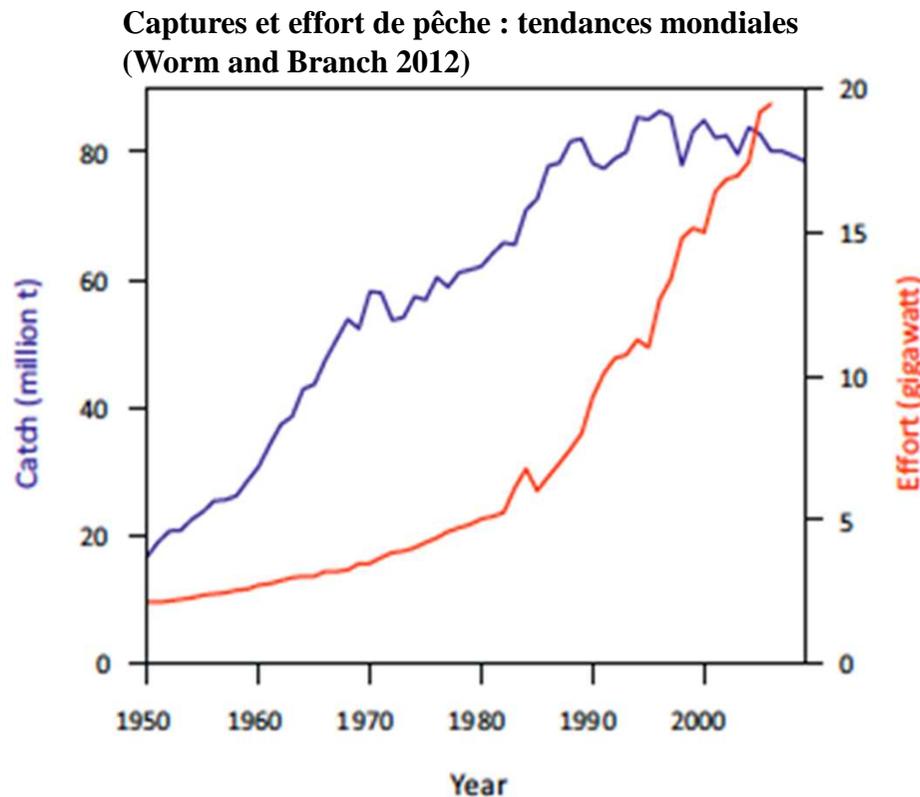
(Christensen et al. 2003, *Fish & Fisheries*)

1. Quelle est la situation actuelle des ressources en poissons ?

- Cette évolution s'accompagne de la disparition des vieux (et gros) poissons

« Moins de 100 morues matures, de 13 ans ou plus, dans toute la Mer du Nord » (Darby, Cefas 2012)

... et 95% des captures ont de 1 à 3 ans

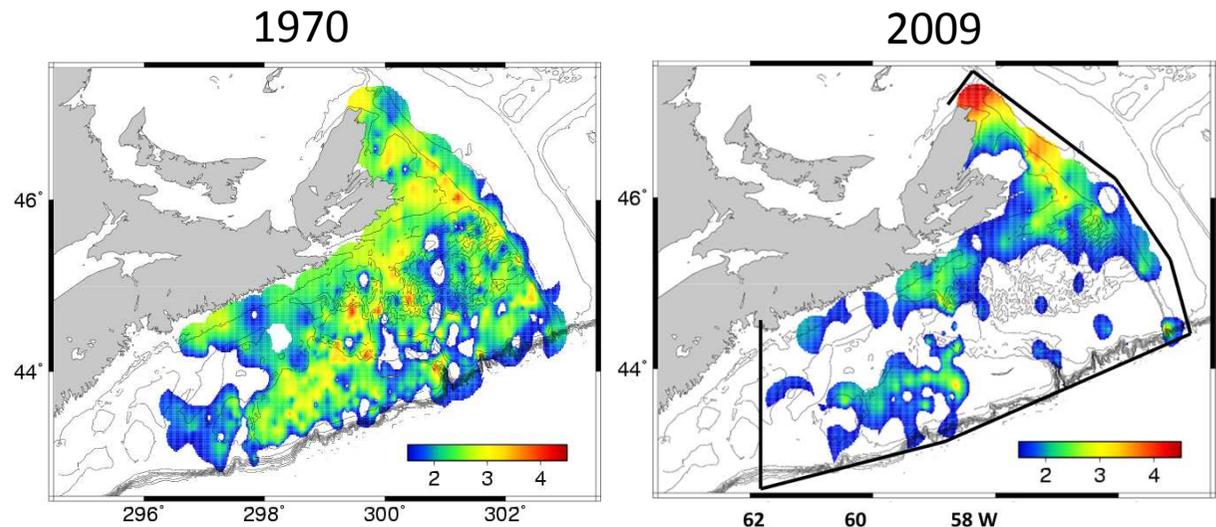
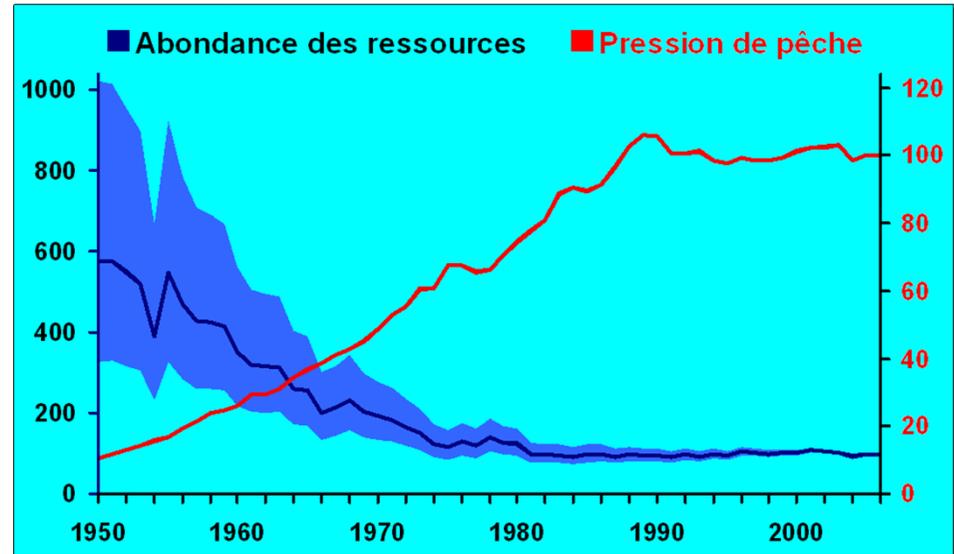


- La diminution de l'abondance résulte de l'accroissement des captures et de la pression de pêche (effort) qui a été multipliée par 4 depuis 1980

1. Quelle est la situation actuelle des ressources en poissons ?

- Le diagnostique est parfois contesté par les pêcheurs
 - Car la diminution est ancienne/oubliée (notamment en Europe)
 - Car elle est masquée : par des gains d'efficacité considérables (engins plus puissants, électronique embarquée,...),
 - par des subventions qui tendent à faire croire que l'exploitation reste rentable,
 - par des reports sur les espèces du large ou profondes,
 - et par une vision locale (les pêcheurs pêchent là où le poisson se concentre)

Evolution dans la zone Golfe de Gascogne - Mer Celtique (Guénette et Gascuel 2012)

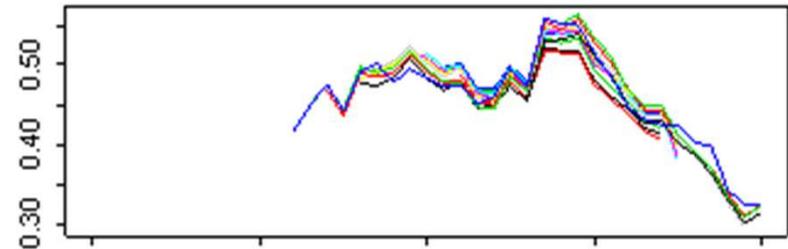


Changement de répartition spatiale de la Morue de Terre-Neuve (Frank et al. 2009)

1. Quelle est la situation actuelle des ressources en poissons ?

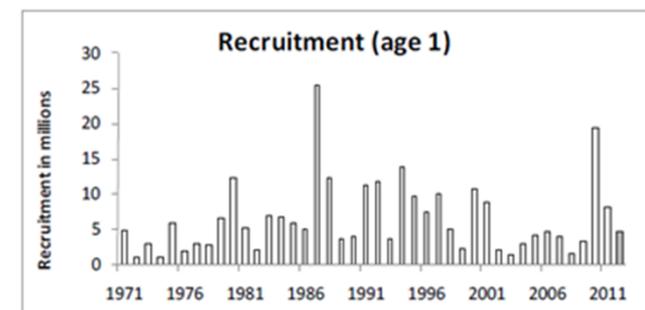
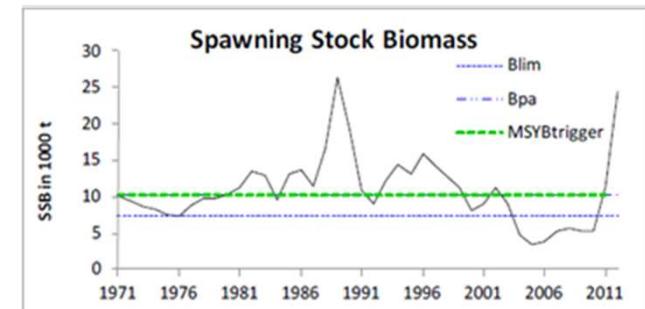
- La situation semble s'améliorer dans les toutes dernières années, en raison d'une baisse de l'effort de pêche (liée à la régulation ... et aux problèmes économiques)
- Cependant :
 - 50 % des stocks sont encore surexploités (90 % en Méditerranée)
 - Les biomasses de poissons restent très faibles
 - Là où elle remontent, c'est généralement lié à une seule année de bon recrutement (il n'y a pas encore de réelle reconstruction des stocks)
- L'enjeu des années à venir (et de la réforme de la PCP) : **reconstruire les stocks... sans détruire l'appareil de production**

Evolution de la pression de pêche moyenne (F) exercée sur l'ensemble des stocks Européens évalués



(Gascuel et al. 2012)

Evaluation du stock de morue de Mer Celtique



(CIEM 2012)

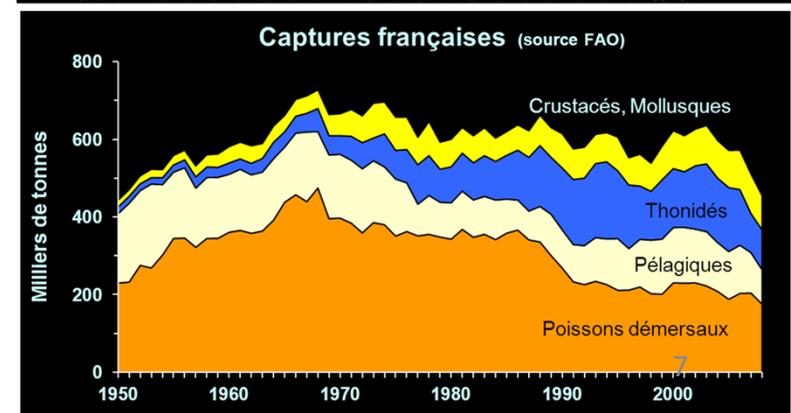
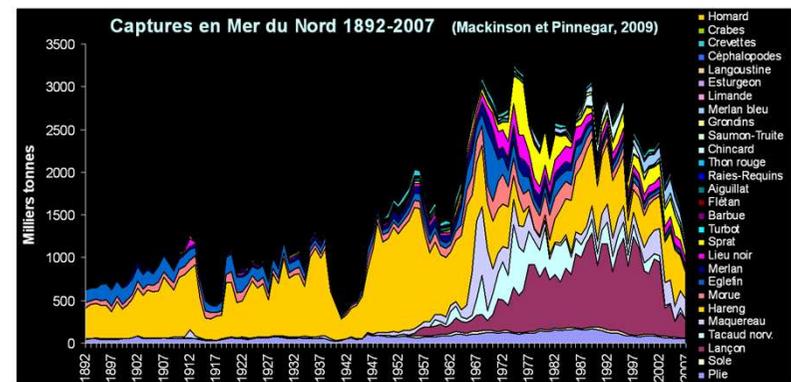
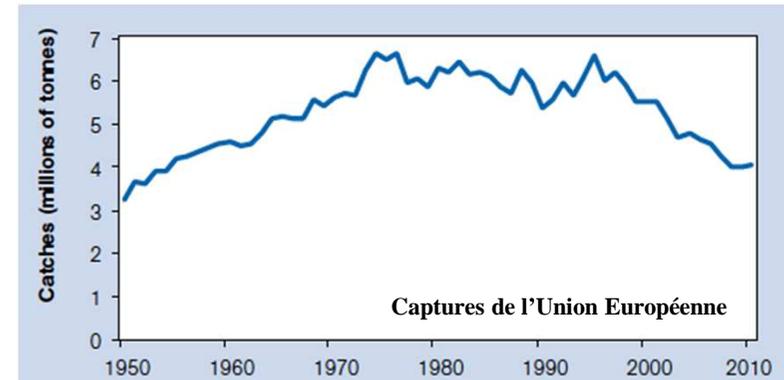
2. Quel jugement porter sur la politique commune de pêche suivie dans le passé et sur celle s'achevant en 2013 ?

- Cette politique est un échec, avec une situation des ressources qui est plus dégradée en Europe que dans tous les pays développés.
 - Stocks surexploités :
 - **Monde : 30 %**
 - **Europe : 50% en Atlantique, 80 à 90 % en Méditerranée** (Source CIEM 2012)

- Une chute drastique du nombre de pêcheurs, et des captures en forte baisse
 - De 7 millions de tonnes à 4 en 20 ans

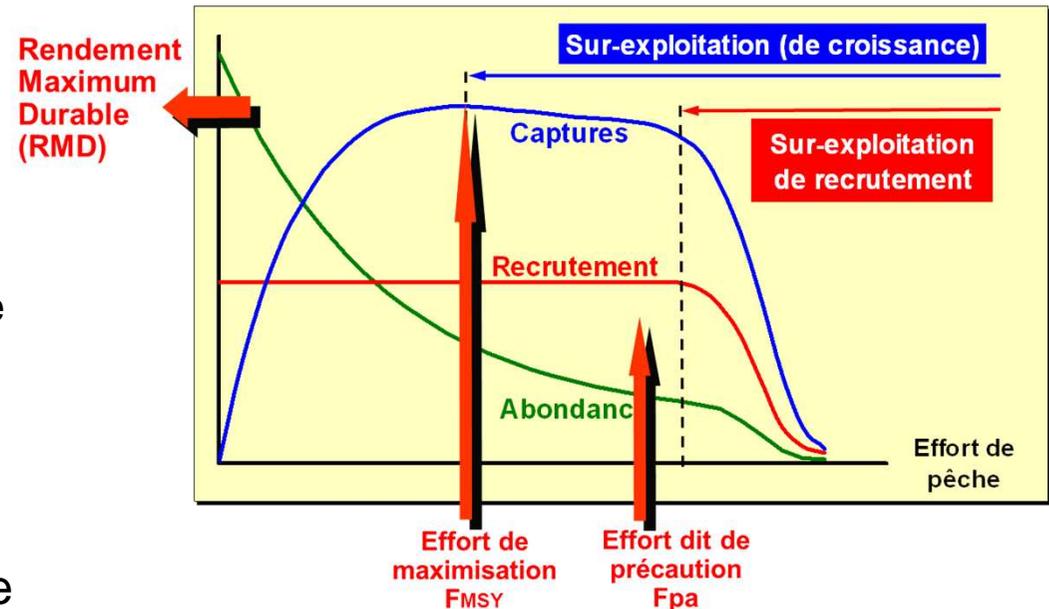
- Une surcapacité chronique malgré la 'casse' des bateaux

- Trois raisons principales à cet échec
 - Une délégation à l'Europe, sans volonté commune des Etats membres,
 - Des subventions pléthoriques qui amplifient la surexploitation
 - Des « cibles de gestion » calamiteuses



3. Quelle est la réalité du débat sur l'atteinte du rendement maximal durable, en 2015 ou en 2020 ? Quelles conséquences ?

- Le RMD est un engagement international
- Atteindre le RMD c'est :
 - Pêcher (un peu) plus,
 - en laissant (beaucoup) plus de poissons dans la mer,
 - donc pour des gains de rentabilité très significatifs et des captures plus stables
- Des pertes à court terme sont possibles, mais dans le schéma de transition 2015, elles restent limitées pour la grande majorité des stocks évalués
- Il faut atteindre F_{RMD} en 2015 pour atteindre B_{RMD} et le RMD en 2020
- Le problème des stocks non-évalués !

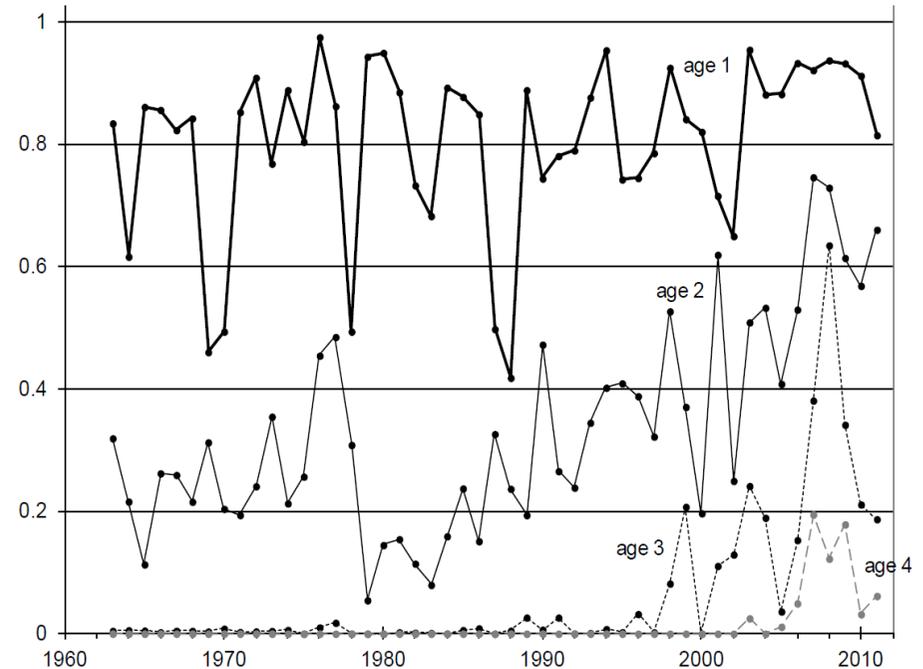


**Un enjeu des années à venir :
accepter de ne pas pêcher plus,
dans un contexte d'abondance
croissante**

4. Quelle est la portée du projet d'interdiction des rejets : précaution ou mesure inutile ?

- Pour les espèces réglementées (sous quotas), l'augmentation des rejets compromet actuellement tous les efforts de gestion
 - ⇒ **il faut tendre vers un quota de capture (i.e. incluant les rejets)**
 - ⇒ **Il faut diminuer les rejets de manière drastique**
- Pour les espèces non ciblées, il faut encourager la **sélectivité** (et les pratiques qui améliorent la survie des rejets) indispensable dans un contexte de préservation de la biodiversité
- La mise en place d'un marché Européen de la farine de poisson, risque d'accroître dangereusement la pression de pêche sur les espèces non ciblées

Morue de mer du Nord : évolution de la proportion de poissons rejetés par classe d'âge

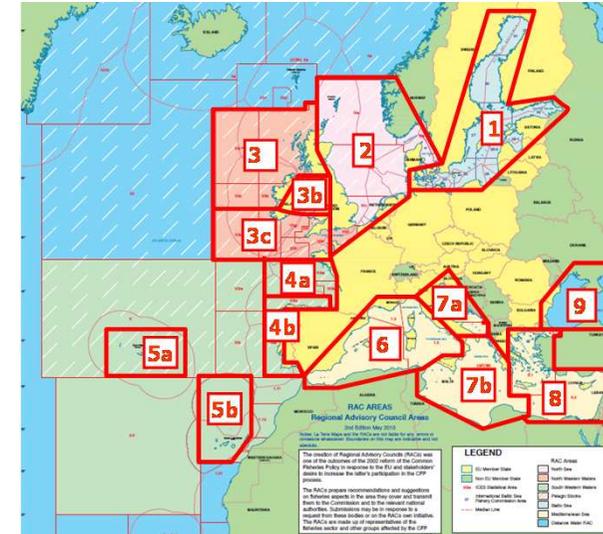


(source : CIEM 2012)

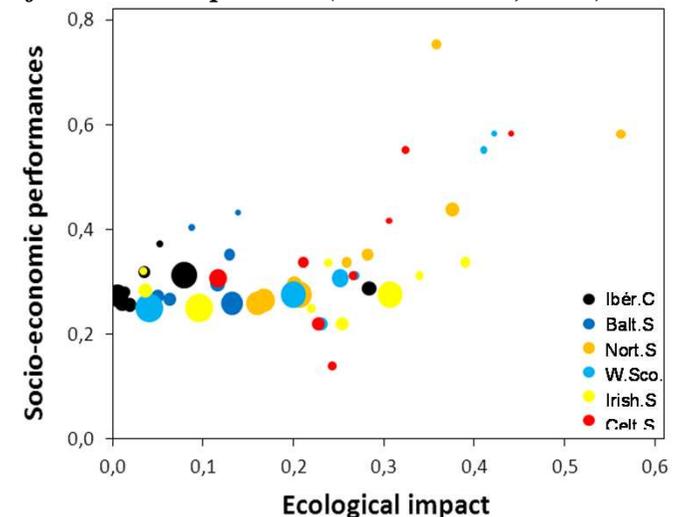
5. Comment organiser une nouvelle gouvernance de la pêche européenne ?

- Dans le cadre de règles de gestion
 - décidées par l'UE et
 - mises en œuvre de manière **régionalisées**,
- aller vers des plans de gestion à long terme à l'échelle des **écosystèmes** (qui sont aussi des territoires pour une approche **participative**),
- et en intégrant une **gestion par flottille**, basée sur l'évaluation de leurs performances écologiques, économiques et sociales (pour une réelle mise en œuvre de l'Approche écosystémique des Pêches)
- Considérer la dynamique IPBES pour la construction de scénarios d'évolution de la biodiversité et les indicateurs du bon Etat écologique (DCSMM)
- Une gouvernance qui soit fondée sur les résultats scientifiques

Approche écosystémique des pêches : les 14 écosystèmes de référence en Europe (STECF, 2012)



Evaluation écologique et économique des flottilles Européennes (Gascuel et al., 2012)



6. Quels sont les termes du débat sur les concessions de pêche transférables ?

- **Quotas** : un outil central (et à améliorer) pour une gestion durable des ressources
- **Individuels** : responsabilisation des pêcheurs, réduction de la 'course au poisson' et étalement des quotas dans l'année
- **Transférables** : Extrêmement **efficace** pour réduire la surcapacité (diminution du nombre de navires) et accroître la rentabilité des entreprises de pêche (survivantes)
- **Mais** avec des effets de concentration redoutables pour la petite pêche côtière si les règles et droits de cession ne sont pas encadrés strictement (ad minima, une définition des règles est ici primordiale)
- Incompatible avec une vision Française qui fait de la pêche un outil d'aménagement des territoires côtiers ?

7. Faut-il envisager l'abandon au moins progressif de la pêche industrielle pour s'orienter vers une pêche plus artisanale ?

- Les pêches artisanales ou petites pêches côtières contribuent plus fortement à l'aménagement des territoires, mais il faut évoluer vers des 'pêches lentes' artisanales qui soient contrôlées et gérées (localement et globalement), en créant des emplois dans le secteur
- Pour les ressources hauturières il est important de conserver une pêche industrielle qui ne pourra pas être remplacée facilement
- La pêche chalutière doit être progressivement réduite (pb. de consommation énergie fossile, destruction habitats et biodiversité...) et aller vers des engins passifs, plus économes en énergie et moins impactant sur l'habitat.

8. Quelles réflexions sur le volet extérieur de la politique commune des pêches, notamment les accords avec les pays tiers ?

- Les accords de pêche constituent une forme de **subvention** accordée aux flottilles concernées
 - Accords Thoniers : payés à 80% par l'UE ; les armements paient en moyenne 1% de la valeur de leurs débarquements
 - Mauritanie (accord 2008/2012) : 102 M€/an, dont UE 87% soit 0,37€ par kg pêché et 25 K€/an pour chaque emploi indirect annoncé
- Dans de nombreux cas, les flottilles Européennes pêchent au-delà du « Surplus » et contribuent ainsi à la **surexploitation** des ressources des pays tiers
- **La notion même de surplus est critiquable**
 - Toute capture réalisée dans les eaux d'un pays tiers (même en deçà du surplus) diminue les prises, donc la rentabilité et le développement des pêcheries locales
 - Les prises accessoires (souvent d'espèces pêchées localement et déjà fortement surexploitées), les rejets, et les prises illégales ne sont pas prises en compte
- Les accords devraient être : limités aux ressources sous-exploitées, fondés sur des plans de gestion durable, et découplés de la politique d'aide au développement. Ils doivent contribuer au financement de la recherche/gestion locales

REFERENCES

- Banque Mondiale 2008. The sunken billions : the economic justification for fisheries reform. The world Bank, Washington DC.
- Cour des Comptes Européennes (CCE). 2011. Les mesures prises par l'UE ont-elles contribué à l'adaptation de la capacité des flottes de pêches aux possibilités de pêche existantes ? . rapport spécial N°12.
- California Environmental Associates (CEA) 2012. Charting a Course to Sustainable Fisheries. Report July 18th, 2012.
- Christensen V., Guenette S., Heymans JJ., et al., 2003. Hundred-year decline of North Atlantic predatory fishes. Fish and Fisheries, 4: 1-24.
- Cléach M.P. 2008. Marée Amère : pour une gestion durable de la pêche. Les rapports de L'OPECST. 175pp (www.senat.fr/noticerap/2008/r08-132-notice.html)
- Cury P. & Y. Miserey. 2008. Une mer sans poissons. Calmann-Levy.
- Cury P., Boyd I., Bonhommeau S., et al., 2011. Global seabird response to forage fish depletion – one-third for the birds. Science 334, 1703-1706.
- Cury P. & D. Pauly. 2013. Mange tes Méduses. Odile Jacob.
- Gascuel D., Bez N., Forest A., et al., 2011. A Future for marine Fisheries in Europe (Manifesto of the Association Française d'Halieumétrie). Fisheries Research, 109: 1-6.
- Gascuel D., Döring R., Kenny A., Druon J-N., (eds), 2012. Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries. Development of the Ecosystem Approach to Fisheries Management (EAFM) in European seas (STECF-11-13), Publications Office of the European Union, Luxembourg. EUR, Scientific and Technical Research series, ISSN 1018-5593, 178 p.
- Gascuel D., Merino G., Döring R., et al., 2012. Towards the implementation of an integrated ecosystem fleet-based management of European fisheries. Marine Policy, 36:1022–1032.
- Guénette S., Gascuel D., 2012 - Shifting baselines in European fisheries: the case of the Celtic Sea and Bay of Biscay. Ocean and coastal management. 70: 10-21.
- International Council for the Exploration of the Sea (ICES), 2012. Report of the ICES Advisory Committee, ICES Advice, 2012.
- FAO 2012. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2012 (<http://www.fao.org/fishery/sofia/fr>).
- Worm B., Hilborn R., et al. 2009. Rebuilding Global Fisheries. Science, 325: 578-585
- Worm B., Branch T., 2012. The future of fish. TEE, 27: 594–599